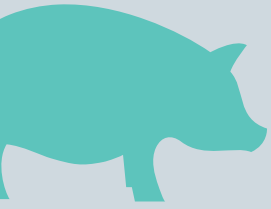


PESTE PORCINE AFRICAINE



L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) surveille présentement la propagation de la peste porcine africaine (PPA) dans certaines parties d'Asie et d'Europe. Il s'agit d'une maladie grave et mortelle qui touche les porcs pour lesquels il n'existe ni vaccin ni traitement.

Bien qu'il n'y ait aucune crainte pour la santé humaine, si la maladie est introduite au Canada, elle aurait des conséquences majeures sur l'industrie porcine canadienne, évaluée à plus de 24 milliards de dollars.

Comment la PPA peut-elle entrer au Canada?

Les voyageurs internationaux représentent un vecteur de propagation unique pour l'introduction de maladies animales étrangères comme la PPA au Canada.

Les voyageurs doivent faire preuve de diligence à la frontière :

- Déclarer la nourriture et les produits d'animaux
- Déclarer s'ils ont été sur une ferme et/ou s'ils planifient visiter une ferme au Canada dans les 14 jours suivant leur arrivée au pays.

Le fait d'omettre la déclaration peut mener à des amendes pouvant atteindre 1300 \$.

Autres vecteurs de propagation connus de la PPA :

- Pratiques insuffisantes en biosécurité par les producteurs de porcs et les propriétaires de porcs
- Aliments et ingrédients destinés à l'alimentation animale contaminés et importés de pays infectés par la PPA



Le Canada travaille à empêcher que la maladie traverse la frontière en renforçant notre présence à toutes les entrées frontalières.

Pourquoi est-ce important? En cas d'introduction au pays, la PPA pourrait dévaster l'industrie porcine canadienne.

L'industrie du porc au Canada contribue à près de 24 milliards de dollars à l'économie canadienne et génère directement et indirectement 103 000 emplois.

En 2017, plus de 1,2 million de tonnes de porc ont été exportées dans plus de 100 pays – ce qui correspond à 70 % de la production en porc du Canada, pour une somme évaluée à 4 milliards de dollars.

La PPA cause des taux de mortalité élevés chez tous les cochons, tant domestiques que sauvages.

Les voyageurs doivent être conscients qu'ils ont un rôle à jouer pour protéger le Canada contre les maladies animales exotiques comme la PPA. Votre organisation peut aider à diffuser ce message important.

- Du matériel publicitaire peut être personnalisé pour s'adapter à n'importe quel format, p. ex., des affiches imprimées, du matériel à distribuer en cours de vol.
- Les messages peuvent être fournis en différentes langues, p. ex., annonces et rappels en cours de vol, contenu Web, médias et médias sociaux.

Pour plus de renseignements concernant la PPA et sur la façon de demander des messages personnalisés et/ou du matériel publicitaire, veuillez communiquer avec :
susan.hilton@canada.ca ou 613-773-5252
andrea.moritz@canada.ca ou 613-773-6659

